poste ne nous a fait la moindre communication et qu'il est de la dernière injustice de vouloir les rendre coupable d'une faute qu'ils n'ont pas commise.

Nous tenons des renseignements de même source que le *Croix* et nous avons appris qu'après elle, bien que nous les ayions publiés en même temps.

Si vous voulez enquêter, *MM.* les hauts fonctionnaires, portez vos investigations de ce côté et pas ailleurs.

Nous pensons toutefois qu'au lieu de faire de vaines et ridicules tentatives pour savoir qui nous informe, il vaudrait mieux apprendre au public d'où proviennent les deux cents et quelques francs trouvés sous des caisses dans la cour de la poste.

Si vous avez besoin d'activité, voilà une matière toute trouvée pour exercer votre perspicacité.

Et *lorsque vos efforts seront couronnés de* succès, nous vous fournirons d'autres sujets aussi intéressants.

En attendant, nous répétons que celui qui nous a renseigné n'appartient pas au personnel de la Poste.

Est-ce bien compris ?

Marius VÉRAN.

Lettre de M. Eugène Motte à l'« Egalité »

M. E. Motte, conseiller général, nous communique la lettre ci-dessous qu'il adresse à l'*Egalité*.

Roubaix 14 juin.

Monsieur le Rédacteur en chef de l'*Egalité*.

Ce matin, dans votre compte rendu de la cérémonie du souvenir, vous dites à Wattrelos à la mémoire de ses enfants morts pour la Patrie, vous dites que l'on commettait beaucoup non abonnés à la cérémonie d'hier, et que je n'ai daigné ni paraître ni m'excuser.

Je ne dis pas mot à vous répondre : *Je ne suis pas allé à Wattrelos parce que je n'ai pas été invité et vous savez parfaitement pourquoi je n'ai pas été invité.* Les vœux ne sont pas, en ce caractère strictement communal et neutre à la cérémonie. Notre parti a respecté la convention intervenue au sein de la commission municipale. Il en a été autrement dans votre parti qui s'est parc de sa dernière percuse discoureur, qui a fait dédier M. le colonel Sever. J'étais averti de vos intentions, mais je ne suis pas de ceux qui s'imposent, et je n'aurai pas voulu que ma présence vous fournisse le moindre prétexte d'agitation.

La petite centaine d'auditeurs franco-belges que vous avez attirée à l'issue de la cérémonie chez M. Brifaux, témoigne que l'immense majorité des Français de Wattrelos, n'est pas dupe de vos efforts pour vous refaire une virginité patriotique.

Agréez, etc.,

Eugène Motte.
Conseiller généralé de
de Roubaix.

Un accident mortel

Un accident mortel s'est produit hier après-midi vers trois heures, chez M. Lesticane, négociant rue de Lille.

Des manœuvres travaillant pour le compte de M. Lesticane, entrepreneur rue Turenne, étaient occupés à démolir un shed en bois quand l'un d'eux, Emile Siens, âgé de 26 ans, demeurant rue du Tilleul, impasse Inguville, perdit tout-à-coup l'équilibre et tomba sur le pavé d'une hauteur de cinq mètres, la tête la première

On s'empressa autour du blessé pendant que l'on faisait chercher un médecin. M. le docteur Maringe ne tarda pas à arriver, mais il déclara que l'état de Siens était désespéré. Il l'a fait néanmoins transporter à l'Hôtel-Dieu.

Accident d'usine

Un peigneur de l'établissement Alfred Motte, rue d'Alger, Casimodore Malfait, 17 ans, demeurant rue de la Conférence, a eu le bras gauche pris entre la courroie et la poulie de son métier.

Il a reçu les soins de M. le docteur Leplat qui a déclaré que la guérison des blessures demanderait six semaines.

Accident de tramways

Lundi matin, un accident de tramway s'est produit rue de Tourcoing. Un sieur Delmotte Victor, 65 ans, demeurant rue de Tourcoing, rue Dutrumay, a été renversé par le tramway électrique n° 8. M. le docteur Carrette appelé aussitôt pour lui donner des soins à constaté une plaie assez forte au front. Quoique cela, son état n'est pas grave.

Encore une tentative de suicide

Dans la nuit de lundi à mardi, vers 11 heures et demie, MM. Charles Vanotigem et Jules Formant, tous deux âgés de 25 ans, se sont jetés au canal pour retirer un jeune homme de 15 ans, Alphonse Rambaut, qui venait de s'y jeter. Ils furent assez heureux pour le ramener vivant sur la berge.

Après avoir reçu les soins de M. le docteur Debucky, Rambaut a déclaré qu'il était parti de chez lui depuis samedi dernier et que n'osant plus y retourner il s'était jeté à l'eau. Il a été reconduit chez lui rue de Toulouse, par les agents de service Grande-Rue.

Saisie de poisson

Hier matin, M. l'inspecteur des denrées alimentaires a saisi au Minck 20 kilos de morue reconnue impropre à la consommation.

Les ivrognes

Les nommés Théophile Dumesnil, âgé de 27 ans, demeurant rue Jacquart, Henri Deschamp, âgé de 21 ans, demeurant rue du Dahomey et Désiré Boisut, âgé de 25 ans, demeurant boulevard de Reims ont été arrêtés pour ivresse et écroués au dépôt.

Menus faits

Un rapport pour défaut d'éclairage à la bicyclette a été fait à la charge de M. Joseph Schrans.

Chronique colombophile

L'union fédérale vapelle aux amateurs colombophiles les deux concours du dimanche 20 juin.

Chantilly 100 fr. prix d'honneur, inscription des pigeons le samedi 19, de 3 à 7 heures, chez M. Hubert, boulevard de la République.

Tours. 200 fr. prix d'honneur, rayon 6 kilomètres, inscription des pigeons le vendredi 18, de 3 à 7 heures, chez M. P. Lesfeld, au Blanc-Seau. Mise, 2 fr. dont 1 fr. pour frais. Ce concours est préparatoire pour le concours de Bordeaux, 3 juillet.

Association amicale des Anciens élèves de l'école de la rue des Arts

Nous rappelons aux sociétaires que le tir à la carabine organisé par l'Association a commencé le dimanche 13 courant.

Les exercices préparatoires se feront encore les dimanches 20 et 27 juin. Le concours aura lieu les 4, 11, 18 et 25 juillet.

On se présentera pour tirer de dix heures à midi, à l'école de la rue des Arts.

Le tir est gratuit.

Tous les sociétaires de tir seront les bienvenus à ces réunions.

Mise en état de viabilité de la rue Jean Bart

La rue Jean Bart est classée dans le réseau des voies publiques municipales de la ville de Roubaix.

Ses alignements et son nivellement sont et demeurent fixés conformément aux indications du plan et profils spéciaux, dressés par M. le directeur du service de la voirie.

Toutes les lois en vigueur y seront applicables.

Le plan des alignements et le profil ci-dessus déposés pendant un mois au secrétariat de la mairie, afin que les intéressés puissent en prendre connaissance.

Acte de probité

Dimanche après-midi, un conducteur de la Compagnie des tramways électriques, M. Stéphen Meuser, a trouvé dans sa voiture, faisant le service entre Roubaix et Lannoy, un porte-monnaie contenant une certaine somme d'argent qu'il s'est empressé de déposer au dépôt du Labourour, où on peut le réclamer.

Quant sont priées de réclamer leurs lots chez M. Germain, le plus tôt possible.

Les tombolas

Nous rappelons au public que le délai accordé pour réclamer les lots de la tombola de l'école, rue Turgot, expire jeudi prochain, 17 courant. Voici la liste des numéros gagnants dont les lots ne sont pas encore réclamés :

2941	130	6034	6173	3092	9699	2485	7295		
684	4022	5101	317	7795	3560	3002	6314		
2190	6237	7948	2755	8790	8966	9025	6973		
2525	8005	7002	8657	4552	2136	945	3544		
3549	3849	3866	2160	6090	7512	9849	5267		
4786	4952	6135	6409	7302	5329	5622	2746		
8305	10297	11427	10491	10653	11413	10255			

* * *

Voici le résultat de la tombola, en faveur d'un pare de famille aveugle, dont le tirage a eu lieu mardi dernier, chez M. Frédéric Germain, rue du Chemin de fer.

Numéros gagnants :

1206	76	670	2716	2529	2919	2779	10		
1229	40	2129	2271	1692	1628	2810	1728		
2529	1310	2629	1418	218	119	1676	1920		
1180	817	1870	1429	1560	2018	2816	2918		
727	2029	1767	1715	1110	272	1029	1025		

Les personnes qui possèdent des numéros ga-

Savon du Congo. *le plus parfumé p. la toilette.*

CAISSE D'ÉPARGNE DE ROUBAIX
5, rue du Château, 5.

Séances des 12 et 13 Juin 1897

	Versements					
Roubaix. Samedi	55	remboursements	63	dont	6	nouv. 20,473
Id. Dimanche	228		44		—	35,225
Lannoy	33		2		—	5,734
Croix	15		—		—	2,680
Wattrelos	14		—		—	2,028
Ascq	5		4		—	965
Totaux	440		49			66,535
	Remboursements					
Roubaix. Samedi	95	remboursements				62,624 10
Id. Dimanche	73					18,213 22
Lannoy	15					6,500 81
Croix	3					3,062 63
Wattrelos	6					825 »
Ascq	»					» »
Totaux	192					91,225 79

Les opérations, pour le mois de juin sont suivies :

A Roubaix, par MM. A. Delattre et A. Dubourg, directeurs, et MM. Louis Prus et Pierre Duhamel, directeurs-adjoints ; A Croix, par M. Maillard Dewailly. — A Croix, par MM. Adolphe Adomont et Jules Delescluse. — A Wattrelos, par MM. Abel Hanebrock et Henri Delcombe. — A Ascq, par MM. Louis Vardière et J.-B. Cruoq.

Ordre du service : La caisse est ouverte pour recevoir les dépôts, sans que les demandes de remboursements, les dimanches de 9 à 11 heures, les samedis de 9 à 10 heures 1/2. Les remboursements ont lieu les dimanches à 11 heures 1/2, les samedis à 10 heures 1/2, huit jours après la demande.

Le caissier,
FREMONT.

VILLE DE ROUBAIX

Condition publique des matières textiles

Mouvement du 7 au 12 juin

	Nombre de colis	Kilogs
Soies	11	918
Laines peignées	4,267	494,697
Laines filées	900	107,382
Laines diverses et blousses	260	42,895
Cotons	288	30,030
Totaux	5,726	675,922

Marché à terme : 45,618 k.

Décrossage, 29 j. opérations.
Tirage, 512 j. opérations.

Le Directeur,
L. BIPPER.

TOURCOING

Les Tapisseurs

L'Egalité essaie de répondre à la lettre si documentée et si concluante de M. Dron. Mais pourquoi le journal socialiste ne dit-il pas un mot de la façon dont le nouveau député de Tourcoing a été invité à la réunion du Syndicat des tapissiers ? Pourquoi ne s'explique-t-il pas sur le procédé qui consiste à adresser une lettre à quelqu'un de telle façon qu'elle ne puisse le toucher en temps utile ?

Nous serions heureux d'avoir l'opinion de l'Egalité à ce sujet.

Ouvriers, ouvrez donc les yeux

Quand donc les ouvriers qui se sont laissé entraîner par les discours des meneurs qui se disent socialistes, s'apercevront-ils qu'ils sont assurément et grossièrement exploités.

Et pourtant qu'ils ouvrent les yeux. Les exemples abondent.

La dernière grève des tapisseurs, qui leur a été funeste, s'est terminée en laissant 18 ouvriers sur le pavé.

Ces ouvriers touchent un accroissement de salaire sans le secours du syndicat. Aux termes du règlement, les grévistes doivent se présenter journellement au siège du syndicat afin de montrer qu'ils sont inoccupés.

Or, le syndicat des tapissiers est établi au café Vuve Paris, rue de la Paix.

Le président du syndicat est le citoyen Somont, l'homme « aux malentendus regrettables » et il est en même temps boucher.

Sous le prétexte que lui, Somont, ne peut s'astreindre à venir passer ses journées au syndicat, c'est chez lui que les tapisseurs sans travail doivent se présenter.

Le citoyen Somont est lui-même un des ouvriers participant aux secours.

Or, comme-quoi, il touche ses 15 francs et il perçoit en vendant des chopes aux autres une part de la somme qu'ils reçoivent.

N'est-ce-pas que tout cela est très bien comme dans l'intérêt du citoyen Somont, le dévoué (!) président du syndicat des tapissiers ?

Le projet de création d'un nouveau cimetière

On sait que dans sa séance du 12 mars dernier, le Conseil municipal a adopté un projet de création d'un nouveau cimetière sur des terrains d'une contenance totale de 15 hectares, 39 ares, 20 centiares, situés entre la rue de Gand et la rue du Bouchet et dans une partie de la rue de Bourgogne d'autre part.

L'enquête d'utilité publique sur le projet, ouverte le 2 juin sera close aujourd'hui mercredi 16 juin.

Pendant les trois jours qui suivront la clôture de l'enquête c'est-à-dire les 17, 18 et 19 juin, de 2 à 6 heures de l'après-midi, M. Rogez, conseiller général, nommé commissaire enquêteur se tiendra à l'Hôtel-de-Ville et y recevra les déclarations des habitants sur l'utilité du projet.

Or, il paraît que des pétitions protestant contre la création d'un cimetière unique au Pont de Neuville, et demandant l'établissement d'un second cimetière dans le quartier du Halot, seront déposées entre les mains de M. le commissaire enquêteur.

Ces pétitions portent les signatures des nombreux habitants des paroisses Saint-Louis et du Sacré-Cœur.

C'est le cœur de cette dernière paroisse qui a pris la direction du mouvement de protestation.

Le *Journal de Roubaix* nous a appris qu'il avait entretenu du haut de la chaire, ses paroissiens de cette question du cimetière, et « qu'il serait montré tous les inconvénients résultant de l'établissement d'un cimetière unique : Augmentation de dépenses, suppression de convois funèbres, entraves au pèlerinage paroissial, etc. »

Le journal ajoute : « M. le curé n'a négligé aucun des côtés pratiques de la question. Nous savons qu'il a été hautement et totalement approuvé par ses paroissiens. »

Lors de la réunion qui a eu lieu au sein de l'assemblée communale, quelques membres autorisés, notamment M. Dron, député, et M. Masure-Six, adjoint au maire, combattirent éloquemment le projet de création d'un cimetière unique, s'attachant surtout à faire ressortir les distances vraiment excessives séparant certaines parties du quartier de Roubaix-Nord-Est du côté du Pont-de-Neuville, distances qui devaient forcément faire perdre un temps précieux à nos concitoyens qui apporter des entraves au culte des morts si vivace chez nous. Dans aucune ville, disaient-ils, on ne trouve semblable éloignement.

Ils proposaient en conséquence la création d'un nouveau cimetière au Halot à l'extrémité du territoire vers Mouvaux. Ce champ de repos aurait surtout servi aux paroisses du Sacré-Cœur et de St-Louis.

Le Conseil municipal à une très grosse majorité passa outre et se prononça pour la création d'un cimetière unique.

Des protestations vont se produire remettant à nouveau la question en discussion.

Comme nous le disons plus haut, c'est M. le curé du Sacré-Cœur qui s'est mis à la tête du mouvement.

Il ne se borne pas, lui, à invoquer la distance assurément trop considérable ; il y ajoute d'autres préoccupations : la suppression des convois et *entraves au ministère paroissial.*

Il n'y a guère que les gens riches qui commandent des convois avec accompagnement de prêtres, et les fabriques d'église qui sont directement intéressés à la question posée de cette façon.

Pour les autres diables, il n'y aurait rien de changé, attendu que seul petite précédé les corps jusqu'au cimetière.

Mais y a derrière cela une autre préoccupation, qui n'est pas clairement avouée : c'est la crainte de voir établir un service de pompes funèbres.

Eh bien ! *à notre avis, qu'il y ait un seul cimetière ou qu'il y en ait deux,* nous ne pouvons désirerons plutôt — l'organisation d'un service de pompes funèbres ne s'en impose pas moins.

C'est là notre conclusion.

Et maintenant, attendons les résultats de l'enquête et l'avis du Conseil municipal.

Tirage d'emprunt

Hier après-midi il a été procédé à l'Hôtel-de-Ville, sous la présidence de M. Delattre, adjoint au maire, assisté de M. Théry-Rason, conseiller municipal, et en présence de M. Bulté, receveur municipal, au 86e tirage de l'emprunt de 2,250,000 francs autorisé par la loi du 3 février 1878 pour l'établissement de l'usine municipale à gaz.

Nous donnons ci-dessous les numéros des 93 obligations sorties à ce tirage et remboursables au pair, soit 500 francs, impôt déduit, à partir du 15 juillet prochain :

1722	2140	3789	3942	203	1431	3056	4532
3448	4285	3497	4788	2781	2285	4758	2936
949	916	39	4183	4289	4227	214	2645
712	4649	4838	2636	2947	272	4280	3966
4537	944	994	157	2025	4340	4148	3044
3471	2242	3375	2837	3786	4344	4753	3777
3340	4593	3040	4847	4470	235	3874	350
3693	3095	3576	3182	3640	488	3140	4375
2277	4637	3401	2848	4676	3049	678	370
2356	3154	4329	2834	2940	4183	3012	717
1477	3349	2923	4007	4704	2057	3986	4312
94	4735	90	1609	2076	3040	2072	

Coups et bris de clôture

Dimanche dans la soirée, un sieur Pierre V..., 32 ans, charretier, entrait à l'estaminet tenu par M. Lonnel Dubois, rue de Nantes. Le cabaretier lui ayant refusé même une somme dont il lui était débiteur, V... sauta sur lui et lui porta un coup de poing qui détermina des contusions à la temps gauche.

Dans la nuit, les époux Dubois furent réveillés par un bruit de vitres brisées ; la dame Dubois, qui regarda, vit le nommé V... s'enfuir en compagnie d'un jeune homme de 19 ans, Joseph D., dont la maîtresse demeure dans la maison.

Les deux hommes ont été arrêtés, pour coups et bris de clôture pour le premier, et le dernier délit seulement contre le second.

VILLE DE TOURCOING

Condition publique des matières textiles

Entrées du 7 au 12 juin

Soies	250
Laines peignées	395,341
Laines filées	96,119
Laines blousses	145,792
Cotons	48,489
Totaux	686,352

Conditionnements. 1,722
Tirages . . . 137
Dégraissages . 3 j.
Marché à terme . 40,376

Le Directeur de la Condition publique,
Arthur BONTE.

Wattrelos. — Dans la nuit de dimanche à lundi, deux individus se sont introduits chez un nommé Van Meenen, au hameau du Becq, et ont dévalisé la maison.

Ils ont enlevé une grande quantité d'effets d'habillement et de linge. On dit qu'ils auraient pris trente paires de draps, et un chien qu'ils ont vendu le matin.

M. Bossart, commissaire de police, a ouvert une enquête.

Croix. — *Un vol important.* — Dimanche soir, vers 10 heures, M. Jules-Joseph Maillie, marchand de linons, rue Colbert, se rendait en compagnie de sa femme à l'estaminet Dericker, rue du Téléphone. C'est pour fêter l'ouverture de ce cabaret où il a probablement des intérêts que Maillie avait fait quelques bouteilles de champagne, lesquelles furent accueillies avec joie par les consommateurs. Aussi, on s'amusa jusqu'à l'heure de la retraite, c'est-à-dire une heure du matin.

Le marchand retourna alors à son domicile. Sur les trente clients qui se trouvaient à l'estaminet, quatorze l'accompagnèrent. Mais arrivés devant la maison, quelle ne fût pas leur surprise de trouver la porte ouverte, le boulon d'attache de la barre qui traverse les persiennes avait été enlevé. Maillie s'écria aussitôt : « Je suis volé. »

En effet, toutes les pièces de la maison avaient été visitées, et les meubles bouleversés. Les coupons de tissus étaient déplacés

Un porte-monnaie, contenant 500 fr. en pièces d'or et d'argent, était disparu d'une armoire à glace située dans la chambre à coucher. Il en était de même d'une montre et d'une chaîne en or pour dame. Leur valeur approximative est de 200 fr. Le porte-monnaie contenait la recette du marché de Roubaix.

Dans la pièce voisine, les voleurs ont gobé trois œufs et mangé du jambon, du fromage et du pain.

Au grenier, ils ont enlevé six paires de draps placés dans un panier en osier. Ces draps portent la marque M. C.

Le lendemain matin, un ami de M. Maillié, Henri Lefebvre, qui avait vu les voleurs, déclara aux commerçants, qu'il y avait entr'autres un nommé Lambert, dit Lapin et un individu du nom de Jules Leman.

M. Seguin, commissaire de police, après avoir reçu la déclaration de M. Lefebvre, fit arrêter : 1° Jules Leman, 21 ans, apprêteur, rue de l'Almiral-Courbet, cour St-Eloi, 36 ; 2° Benjamin Chantry, 19 ans, rue de la Limite, 17 et 3° Verconste Louis, 21 ans, apprêteur, rue de l'Epeule, 3e cour Lemire, 33.

Ces individus ont déjà des condamnations, Chantry est en outre un anarchiste.

A la suite de ces arrestations, M. Séguin a opéré plusieurs perquisitions dont nous ne connaissons pas le résultat ; mais nous croyons qu'on est sur la piste d'autres vols commis dernièrement et que de nouvelles arrestations vont avoir lieu.

L'incendie de dimanche. — Le feu ayant encore repris dans la soirée de lundi, deux pompiers accompagnés du garde Spriet sont restés de garde pendant toute la nuit dernière.

Un récalcitrant. — Le nommé L. Héquette, demeurant à Wasquehal, hameau du Noir-Bonnet, travaillait chez M. Renard. Celui-ci voulait lui faire observer certaines choses, mais le brave lui répondit formel. Le garde appela, le mit dehors, mais Héquette, qui doit connaître les théories anarchistes, dit « que le jour où il serait de la police, car bientôt nous serons les maîtres. » Néanmoins, il a été laissé en liberté après avoir comparu devant le commissaire de police.

Croix. — *Les lauriers de la « Patriote ».* — Pour donner satisfaction à la curiosité publique, les objets mobiliers, les prix remportés par M. Lefevre Robain sont exposés à la *vitrine de M. Ségard,* près l'église Saint-Martin.

Le bon goût avec lequel ils sont disposés ne fait qu'en rehausser la valeur.

Un jugement intéressant. — On parle beaucoup en ville d'un jugement rendu en justice de paix, à Roubaix, et intéressant tout ce qui tient aux arrêtés pris par le Maire de Croix, relatif à la clôture des terrains.

Un particulier de Croix avait été l'objet d'une contravention pour infraction à cet arrêté, mais le tribunal l'a mis hors de cause en considérant que si le Maire a le droit *de faire clôturer les terrains,* il outrepasse ce droit s'il veut déterminer le genre de clôture.

Cette distinction mérite d'être signalée, car elle intéresse de nombreuses personnes.

Halluin. — *Certificat d'études.* — La sympathique directrice de l'école communale laïque de filles, Mlle Rolin, a obtenu vendredi un brillant succès pour le certificat d'études.

Sur cinq élèves présentées, cinq ont été reçues.

Voici par ordre de mérite leur nom :

Mlles Léontine Vanoverschelde, Jeanne Lomont, Gabrielle Vouters, Fernande Merlot et Laure Pollet.

Les quatres élèves présentées par M. Bouvard, directeur de l'école communale, rue de Lille, ont été reçues ainsi que deux élèves de M. Lefevre de l'école de la rue Molinel et de l'école du Mont.

* * *

Nous avons appris avec chagrin la mise à la retraite du chef de notre belle musique municipale, qui nous a si vaillamment dirigée pendant cinquante sept ans sans interruption.

Sous la direction de ce chef, la musique avait remporté plusieurs grands succès et acquis une réputation méritée. — Il est vrai que le chef est-il regretté par toute la population halluinoise.

Depuis déjà un certain temps la musique ne marchait plus, on parlait de remplacer le chef, mais le vieux chef tenait à son emploi et la commission municipale a dû le maintenir.

Le mieux serait de ne pas accepter le traitement du nouveau chef inconnu qu'on nous a imposé.

Roncq. — *Chien enragé.* — Hier matin, à neuf heures et demie, un petit chien roux, à poil long, atteint de rage, venant d'Halluin par la rue de Lille, qui avait déjà essayé sept ou huit coups de fes des douaniers du poste situé en face la ferme Loridan, a été abattu par M. Jean Cambrage, dans la rue de la Vieille-Cure, à Roncq. Il avait mordu dans des basses-cours, où ils étaient attachés à leur niche, quatre de ces compagnons.

M. le commissaire de police de Roncq a immédiatement requis M. Mallet, médecin-vétérinaire à Lille-selles, pour faire l'autopsie du chien. Cet animal a été reconnu atteint d'hydrophobie. Aussitôt après le résultat de cette analyse, les quatre chiens qui avaient été mordus, ainsi qu'un cinquième qui errait sans collier, ont été tués par M. le commissaire de police et le garde Wattel.

Lannoy. — Le gardé champêtre de Chéreng a arrêté hier un nommé Lambert Declercq, âgé de 38 ans, peigneur. Cet individu, qui est sous le coup d'une infraction à un arrêté d'expulsion, a été remis entre les mains des gendarmes de Lannoy qui l'ont conduit à Lille.

LILLE

Congrès des Architectes

Le congrès annuel des architectes français aura *lieu à Lille du 13 au 22 juin.*

18 juin. — A 11 h. 50, réception des congressistes ; à 3 heures, ouverture du congrès à l'amphithéâtre de l'institut de physique ; à 8 heures, punch offert aux congressistes par la Société régionale des Architectes du Nord de la France.

19 juin. — A 9 heures, 2e séance du congrès ; à 2 heures, visite à l'hôtel-de-ville, Lambersart.

20 juin. — 8 h. 45, visite de la mairie de Templeuve ; 9 heures, assemblée générale d'assistance judiciaire ; 3 heures, séance solennelle de distribution des récompenses au personnel du bâtiment dans la grande salle de la société industrielle ; à 7 heures, banquet confraternel.

21 juin. — 8 heures 34, visite de constructions à Tourcoing ; après-dîner, visite de constructions à Roubaix ; à 8 h. 30, 3e séance du congrès.

22 juin. — 8 h. 30, visite de constructions à Lille ; à 1 h. 50, départ pour Tournai.

Enfant écrasé

Une bande d'enfants sortant de classe, passaient, hier soir, vers six heures et demie, au boulevard Victor Hugo, lorsque l'un des jeunes étourdis alla se jeter sous un camion de brasseur qui passait.

Le pauvre petit, qui s'appelle Arthur Dujardin, 6 ans 1/2, dont les parents habitent rue de la Justice, a été grièvement blessé. Le lourd véhicule lui a passé sur le corps, faisant jaillir les entrailles.

Le malheureux gamin, dont l'état est désespéré, a été transporté à l'hôpital de ses parents dont la douleur faisait peine à voir.

SI vous avez l'emploi de quelques mètres de lainages et coloundes allez vite aux **Galeries Lilloises**, 45, 47, 49, rue Nationale, Lille, qui mettent en vente un plutôt qui font cadeau à partir de Mercredi 16 Juin et jours suivants de coupons et fin de pièces à des prix ridicules de bon marché. La vente aura lieu sous la marquise.

LE NORD
DOUAI

Cinquante artilleurs empoisonnés

La ville de Douai est sous le coup d'une vive émotion, par suite de nombreux cas d'empoisonnement qui viennent de se produire, caserne Saint-Sulpice, dans lesquels des artilleurs de la cinquième compagnie d'ouvriers.

Jusqu'ici une cinquantaine d'hommes se trouvent atteints. Les symptômes consistent en cyclques, en vomissements et surtout en un état de prostration absolu.

Ajoutons que fort heureusement aucun des malades ne semble se trouver en danger de mort.

L'autorité militaire, bien entendu, a ouvert de suite une enquête.

On a cru tout d'abord que l'intoxication avait été produite par d'anciennes conserves alimentaires qui avaient été distribuées à nos troupes, mais les hommes des deux sections qui mangent ensemble à la caserne Saint-Sulpice, ont reçu la même distribution de vivres et tous sont indemnes.

Il faut donc chercher ailleurs par.

L'eau potable de ces cités, ne saurait être suspecte ; elle est fournie par la Compagnie des Eaux et possède toutes les qualités requises pour les hygiénistes les plus compétents.

Quelle est donc la cause réelle des empoisonnements ? C'est ce qu'il sera facile aux commissaires enquêteurs d'établir, car le nombre des personnes qui fournissent des denrées à la troupe est nécessairement très limité.

Nous ferons connaître prochainement les résultats de l'enquête.

Cour d'appel de Douai

L'AFFAIRE DEVERNAY

Hier, mardi, vers trois heures, la Chambre correctionnelle de la Cour de Douai l'appel a maintenu interjeté par le ministère public contre le jugement du tribunal de Lille qui avait condamné M. Devernay, conseiller général, à un mois de prison avec sursis et 50 francs d'amende pour violences exercées sur la personne de M. Brand, vice-président du Conseil de Préfecture du Nord.

M. Bertrand, avocat général, a pris le premier la parole et a conclu à la non-application de la loi Bérenger.

Me Dazet, du barreau de Paris, a au contraire réclamé le maintien du sursis.

La Cour a mis l'affaire en délibéré pour l'arrêt être rendu à l'audience d'aujourd'hui, mercredi.

Cartes à jouer : Galeries Lilloises.

POUR VOUS DÉSALTERER
immédiatement et agréablement et vous réconforter en même temps prenez un verre de VIN de
BANYULS-TRILLES à PEAU
Cet excellent apéritif, si apprécié par le corps médical et les personnes qui en ont déjà fait usage, se trouve dans tous les cafés, les bons estaminets et chez les entrepositaires.
Exiger l'étiquette sur la bouteille.

Programmes des Spectacles et Concerts

Concert d'été. — La Fanfare du Point Central et l'orphéon « l'Echo de la Frontière » exécuteront le programme suivant, le 17 juin 1897, à partir de heures 1/2 du soir, les morceaux suivants :

La Fanfare du Point Central :

1. Allegro militaire (Bignard) — 2. Les Danaïdes, ouverture (Christophe).

L'Echo de la Frontière :

3. Les Moissonneurs de la Brie, chœur (Laurent de Rillé) — 4° Le Combat Naval, chœur (St-Julien).

La Fanfare du Point Central :

5° Fantaisie sur Faust (Wittermond) — 6 Polka pour tuba (Diérick).

Des chaises seront mises à la disposition du public.

KERMESSES

20 juin. — Sacré-Cœur (Lille). Thumesnil, Grenas, Hautes-Wattrelos, Wavrin. Bondues, Ennetières-en-Weppes, Lambersart.

PETITE CORRESPONDANCE

Un lecteur à Fives. — Les auvergnéaires sont partis ; on passe comme à 1500 fr. après un an ou deux, suivant le numéro de classement que l'on a obtenu au concours. Vous pourriez vous adresser à la Direction, rue des Fosses, 30 — *G. F. 45.* Si la différence d'âge entre vous et votre frère est de plus de deux ans, vous pouvez vous partager ; sinon, il est mal moindre, vous ne serez qu'un an en réclamant la dispense. — *V. S. 245.* Non, on ne peut même pas s'il s'agit d'un enfant légitimé au du premier mariage.

Le Facteur.

FUNÉRAILLES

Les personnes qui par oubli n'auraient pas reçu de lettre de faire part de la mort de

Henry MÉSSIEN

décédé à Roubaix le 15 Juin 1897, à l'âge de trois mois 1/2, sont priées d'assister au SERVICE FUNÈBRE qui sera célébré, ce jeudi 17 Juin, à 9 heures, Réformés de France, le Jeudi 17 Juin, à 3 heures de l'après-midi, d'où son corps sera conduit au cimetière de la ville pour y être inhumé.

L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Général Chanzy, 29.

Etat-Civil de Roubaix

du 15 juin

Naissances. — Georges Wibaux, rue de la Fosse-aux-Chênes 49 — Pauline Moubel, rue des Parvenus 21 — Marie Rousseau, rue de Vienne, sans profession. — Georges Lossfeld, rue Marc Séguin 23 — Paul Caron, rue Barbieux, hospice civil — Aug. Boriaud, rue de l'industrie 44 — Germaine Lemaire, rue de l'Omnibel, c. Hache 6 — Jeanne Mourgo, rue Ramiremont 19 — Henri Fontaine, rue Tourcoing 51 — Léonie Van Wambeke, rue Pauvrée 12 — Flore Plaisier, rue Ste-Elisabeth, c. Desumeaux 5 — Angèle Brunin, rue Lannoy 215 — Suzanne Boisier, rue Pierre Motte, 10 — Madeleine Lefebvre, rue d'Arcole, c. Joyo 11 — Yvonne Heldre, rue Pierre de Roubaix 15.

Décès. — Balbine Faidier, 73 ans, rue l'Epeule, c. Lingre 6 — Jeanne Malfait, 1 mois, rue Latine, c. Germain 4 — Alphonse Vanhaze, rue des Fabriques, 24. Quint 19 — Mélanie Velghe, Hospice — Alph. Duganquier, 59 ans, rue Bavai 58 — Gustave Dandoux, 15 ans, rue de la Vigne, c. Spriet 1 — Florimond Derbandringhem, 59 ans, quai Wattrelos — François Rampelberg, 3 mois, Hôtel-Dieu—Henri Minsen, 4 mois, rue Général Chanzy 29 — Palmire Dupree, 29 ans, rue du Tilleul 23 — Delphine Bridoux, 72 ans, rue Monge 29 — Marie Noterman, 68 ans, rue Roubaix, 88 — Emile Duquesne, 4 ans, rue Wasquehal, c. Delporte 17.

Mariages. — Entre : Alfred Vanderschalden, conducteur, rue Grand-Chemin 135, et Charlotte Descamps, sans prof., 24 ans, rue Boucher de Perthes 18 — Albert Delaporte, Roubaix, 27 ans, boulev. d'Hallum 26, et Julia Gobert, 26 ans, rue Mouvaux 14.

Publications de mariages. — Entre : Joseph Gallen, 35 ans, cordonnier, rue Dambenoie 65, et Berthe Fagn, 24 ans, piqueiere, rue Voltaire 27 — Louis Bayart, 26 ans, dessinateur, rue Roubaix, et Flore Vancoppenolle, soigneuse, à Mouscron — Felicien Salomé, 21 ans, matelassier, rue Marceau 35, et Sophie Lemaire, 21 ans, journalière, à Lyon-lez-Lannoy — Ernest Pollet, brasseur, rue de l'Espérance 52, et Marie Wattine, sans prof., rue Pollart 26 — J.-B. Malingre, 21 ans, boulevard Crétin, et Anna Crompelard, 26 ans, bobineuse, rue Nain — Henri Ledieuze, 23 ans, filature Lefebvre, rue Tilleul, impasse Inguville 20, et Philomène Englobert, 25 ans, piqueiere, boulevard de Belfort 50 — Jules Bayart, 26 ans, ourdisseur, rue du Tilleul 45, impasse St-Louis, et Marie Feiix, 24 ans, retordeuse, même rue, 1 — Désire Dumabecke, 25 ans, tisseur, rue Pierre Motte, 10, et Marie Lefebvre, 21 ans, bobineuse, rue Carliqny 135 — Alcide Decock, coupeur de soieries, Roubaix, 27 ans, rue Servaire, à Hornu. — Léon Seghers, 23 ans, apprêteur, rue Maresna 7, et Pauline Dever, 20 ans, coupeuse, rue Alfred de Musset 2 — Ernest Lapaille, 25 ans, apprêteur, rue Bayart 1, et Marie Menu, 24 ans, journalière, rue des Récollets, cour Pollet 10 — Alin Rousseau, 23 ans, employé électricien, rue des Sept-Ponts, cour Salembier 1, et Marie Dhallin, 20 ans, tisserande, idem, idem — Pierre Du Practure, 71 ans, journalier, rue des Anges, cour Lingre 11, et Virginie Dazes, 69 ans, ménagère, rue St-Joseph, cour Arthur Dupont, 9 — Jules Lepoutre, rue Ste-Elisabe